

**COMMUNE DE CAMON**  
**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : PT3**

<b>INTITULE DE LA SERVITUDE</b>
Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques. Ces servitudes concernent l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et installations téléphoniques. En règle générale, tout projet situé dans une bande de terrain de 3m axée sur le câble doit être soumis pour accord aux services de France Télécom (zone non aedificandi de 3m).
<b>ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE</b>
<b>DATE DE L'ACTE</b>
<b>CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE</b>
- Câble France Telecom Amiens, Amiens - Corbie 423/05, câleurbain en terrains privés le long de la départementale n°1- Câble France Telecom TRN n° 175/02 Arras - Amiens en pleine terre- câble fibre optique F 118/01 Amiens - Péronne en conduit multiple
<b>SERVICE RESPONSABLE</b>
France Télécom